

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES EHRMANN

1. **Ouverture de la onzième législature** (p. 2).
2. **Communication de la liste des députés** (p. 2).
3. **Constitution du bureau d'âge** (p. 2).
4. **Députés nommés membres du Gouvernement** (p. 2).
5. **Hommage à la mémoire d'un député** (p. 2).
6. **Allocution de M. le président d'âge** (p. 2).
7. **Election du président de l'Assemblée nationale** (p. 4).

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance (p. 5)

Proclamation du résultat du scrutin : aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

MM. Guy Hascoët, Gilles de Robien.

Deuxième tour de scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 5)

Proclamation du résultat du scrutin : nomination de M. Laurent Fabius.

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

8. **Allocution de M. le président** (p. 5).
9. **Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée** (p. 7).
10. **Fixation de l'ordre du jour prioritaire** (p. 8).
11. **Constitution des groupes** (p. 8).
12. **Décision du Conseil constitutionnel** (p. 8).
13. **Ordre du jour** (p. 8).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. CHARLES EHRMANN, président d'âge

(A quinze heures, M. Charles Ehrmann prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA ONZIÈME LÉGISLATURE

M. le président. Je déclare ouverte la onzième législature.

2

COMMUNICATION DE LA LISTE DES DÉPUTÉS

M. le président. En application de l'article L.O. 179 du code électoral, j'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur la liste des députés élus.

Acte est donné de cette communication.

En application de l'article 2 du règlement, la liste des députés est affichée et sera publiée à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

3

CONSTITUTION DU BUREAU D'ÂGE

M. le président. Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, les six plus jeunes députés présents sont appelés à remplir les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection du Bureau.

Ce sont :

MM. Victor Brial, Yann Galut, Jean-Luc Warsmann, François Baroin, Bruno Le Roux, Pascal Terrasse.

(Les six députés dont les noms précèdent prennent place au bureau.)

M. le président. Le Bureau d'âge de l'Assemblée nationale est constitué.

4

DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. le président. Deux décrets relatifs à la composition du Gouvernement ont été publiés au *Journal officiel* des 3 et 5 juin 1997.

En application de l'article 23 de la Constitution et de l'article L.O. 153 du code électoral, nos collègues nommés membres du Gouvernement ne pourront prendre part à aucun scrutin.

5

HOMMAGE À LA MÉMOIRE D'UN DÉPUTÉ

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès, survenu le 9 mai 1997, de notre collègue de la précédente législature René Carpentier.

En hommage à sa mémoire, j'invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

(Mmes et MM. les députés et M. le ministre des relations avec le Parlement se lèvent et observent une minute de silence.)

M. le président. Je vous remercie.

6

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT D'ÂGE

M. le président. Monsieur le ministre des relations avec le Parlement, mes chers collègues, je suis votre doyen pour la deuxième fois, et je prie mon ami, Jean-Paul de Rocca-Serra, né quatre jours après moi, de ne pas m'en vouloir. (*Sourires.*)

Je tiens d'ailleurs à rappeler que je ne suis pas le doyen des doyens comme l'ont écrit des journalistes : Marcel Dassault avait quatre-vingt-neuf ans quand il a présidé. La longévité augmentant, ce record sera un jour certainement battu, mais pas par moi, et j'ai d'ailleurs choisi un suppléant âgé de trente-deux ans pour me succéder.

Je souhaite avant tout exprimer à cette tribune ma reconnaissance aux électeurs modérés de Nice-Est qui, une cinquième fois, m'ont renouvelé leur confiance. (*Sourires.*) Je veux remercier aussi les électeurs de gauche et d'extrême gauche qui, sans ordre de leurs dirigeants, m'ont soutenu au deuxième tour. (*Sourires et applaudissements.*) Se rappelant sans doute que si je suis un républicain modéré, je ne suis pas modérément républicain (*Applaudissements*), ils m'ont permis ainsi d'obtenir le plus fort pourcentage de voix par rapport au nombre des inscrits dans les neuf circonscriptions des Alpes-Maritimes. Je les assure de mon total dévouement.

J'ai dit, dans mon discours de doyen du 2 avril 1993, je le répète aujourd'hui : Nice et la Côte d'Azur ont été trop souvent oubliées, le soleil masquant nos problèmes

aux yeux des énarques qui viennent se bronzer sur la côte. (*Rires.*) L'ancien ministre Bernard Pons déclarait il y a quelques mois : « la Côte d'Azur a été oubliée depuis quarante ans » et il s'apprêtait à agir. Hélas ! il n'est plus ministre. (*Rires.*)

Je souhaite que le Gouvernement actuel – écoutez bien, monsieur Laurent Fabius ! (*Rires*) – se rappelle que les bourgeois d'Orléans et de Tours qui, au XIX^e siècle, ont refusé, par crainte de la pollution, les chemins de fer ont eu tort. Je souhaite que le Gouvernement nous aide à améliorer nos voies d'accès pour sauver notre tourisme – qui stagne devant la concurrence mondiale – et qu'il nous aide aussi à sauver notre industrie du bâtiment en perte.

J'éprouve un sentiment d'immense tristesse pour avoir perdu sur le champ de bataille électoral trop d'amis souvent victimes d'élections triangulaires.

J'ai le sentiment que le Parlement s'est appauvri en perdant certains d'entre eux (*Murmures*), comme je pense que le parti socialiste avait perdu, en 1993, des éléments dignes d'être députés. (« Très bien ! » *sur divers bancs.*)

Les grandes oscillations du corps électoral tous les cinq ans nuisent à la qualité des débats en faisant disparaître, prématurément, des hommes et des femmes de qualité : Willy, Alain, Serge, Jean-Pierre, Raymond et tant d'autres, vos combats ont été les miens et vous pouvez être fiers du travail que vous avez accompli ! Comme ceux de 1988 avaient amélioré ce qu'ils avaient trouvé en 1986, vous laissez en 1997 une situation plus favorable que celle qu'avait trouvée Edouard Balladur en 1993. (*Sourires sur quelques bancs.*)

Le ministère Jospin peut en profiter : la croissance repart ; l'inflation, vaincue grâce aux efforts de tous, est tombée à 0,8 % sur un an ;...

M. Augustin Bonrepaux. En somme, tout va bien !

M. le président. ... le commerce extérieur bat tous les records ; hélas, le chômage reste à 12,8 %, même s'il a un peu diminué depuis janvier.

La majorité RPR-UDF, qui avait engagé beaucoup de réformes, voulait encore davantage de résultats avant de parler de distribution. Mais l'électeur n'aime pas attendre ; il a voulu tout de suite moissonner alors que le blé n'était pas encore mûr – puisse-t-il ne pas le regretter !

Je désire saluer les députés de la nouvelle majorité, notamment les anciens (*Rires*), qui, en dehors de nos interruptions verbales réciproques, m'ont toujours salué dans les couloirs d'un sonore : « Bonjour, doyen ». Je n'oublie pas non plus les soixante-trois députés femmes, dont la doyenne, l'irremplaçable Louise Moreau. (*Applaudissements.*) Leur nombre en politique progressera sans arrêt et elles donneront aux assemblées futures une nouvelle allure car, comme le disait Bergson : « Les femmes sont aussi intelligentes que les hommes (*Rires*), mais elles ont, en plus, l'intuition, l'instinct ».

Je remercie l'ancien président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin (*Applaudissements sur de nombreux bancs*), d'avoir supporté le député remuant, physiquement et verbalement, que je suis. Notre amitié dure depuis vingt-cinq ans.

Je voudrais enfin, en tant que doyen, donner quelques conseils aux jeunes députés, présent et avenir de notre Parlement. Je n'ai été député qu'à soixante-cinq ans, par hasard, c'est-à-dire assez loin des tractations habituelles, mais, depuis seize ans, de 1976 à 1981 et depuis 1986, j'ai beaucoup observé.

Ne faites jamais de compliments hyperboliques aux ministres comme j'ai pu en entendre durant seize ans. Les ministres sont sur une autre planète et quand ils en descendent ils se trouvent souvent en *terra incognita*.

Évitez, et je viens encore de le voir faire, de rechercher les micros des journalistes en tenant, pour attirer leur attention, des propos un epsilon différent de ceux de la majorité à laquelle vous appartenez.

N'oubliez jamais vos circonscriptions. On ne vous y parlera jamais de l'Europe mais des petits problèmes quotidiens dont la solution assurera votre réélection. J'en sais quelque chose ! (*Rires.*)

Enfin, n'oubliez pas que la vertu est à la base de la démocratie, comme le disait Montesquieu, et que la République est à l'heure actuelle sur une mauvaise pente avec des scandales dans tous les partis. Si vous ne réagissez pas, elle deviendra une République mafieuse et bananière puis sera emportée.

Mes chers collègues, je voudrais vous faire part de quelques problèmes que je perçois, mais, pour tenir compte du vote démocratique en faveur des partis de gauche, je ne les poserai qu'en termes généraux afin de ne blesser personne.

La réforme de l'Etat me paraît une nécessité : il est lourd, rouillé, entre les mains de quelques corps de quelques grandes écoles. Les responsabilités y sont diluées et rarement sanctionnées, comment comprendre sinon les scandales qui éclatent, comme celui du Crédit lyonnais avec 120 milliards de déficit par exemple.

La décentralisation a amené la création de centaines de milliers de postes de fonctionnaires dans les régions, les départements, les villes mais n'a entraîné aucune suppression à l'échelle nationale. Je l'ai vérifié pour les lycées et les collèges.

L'Etat se heurte à des corporations qui manifestent dès qu'on veut toucher à un quelconque avantage. Il doit partager son pouvoir avec les médias qui mettent volontiers en valeur ce qui est anormal, donnant ainsi l'impression d'un pays en décomposition alors que tous les matins, 15 millions de gens se rendent à leur travail dans le privé et que 5 millions de fonctionnaires sont en activité : on n'en parle jamais. Quant au pouvoir de la rue, il est très grand et il fait souvent reculer les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite.

On ne comprend plus qu'un Etat aussi délité puisse s'occuper d'économie sans arriver à des déficits énormes, que les contribuables doivent payer et qui gênent le progrès social.

Dans tous les programmes électoraux, il est question de chômage et de sécurité. Par manque de temps, je ne parlerai que de sécurité.

Vous voulez abroger les lois Pasqua-Debré et vous êtes prêts à régulariser de nombreux clandestins : 40 000 selon certains ; d'autres disent 100 000.

Nous, députés frontaliers, nous avons constaté que les lois Pasqua-Debré ont amené, par peur des charters et de la reconduite à la frontière, une réduction de la moitié du nombre des clandestins voulant entrer en France. (*Murmures sur divers bancs.*)

M. Jean Glavany. Tu parles Charles !

M. Charles Ehrmann. Nous demandons au Gouvernement de faire un référendum sur ce sujet : nous sommes sûrs – pour ma part, j'ai 4 500 HLM dans ma circonscription – que les deux tiers de la population voteront pour le maintien de ces lois.

Pour réussir à intégrer les quatre millions d'étrangers vivant en France, il faut maintenir les lois Pasqua-Debré. Les abroger – et je vous demande de me croire, car j'avais pour adversaire un candidat Front national –, ce serait provoquer un afflux de clandestins. Le ministre de l'intérieur est de cet avis, et je l'en félicite. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

Quant à l'Europe, je suis inquiet des projets du Gouvernement; à moins qu'en arrivant au pouvoir, vous teniez davantage compte de la réalité et deveniez plus européens, comme cela a souvent été le cas de vos prédécesseurs. Arriver au pouvoir, c'est abandonner la théorie et tenir compte de la réalité.

Pour moi, orphelin de la guerre 14-18, l'Europe, c'est la paix. Depuis cinquante-deux ans, elle règne entre la France et l'Allemagne et deux images la concrétisent à mes yeux: Adenauer et le général de Gaulle en 1962; Mitterrand tenant la main de Kohl dans les cimetières de Verdun.

Prenez garde qu'en posant trop de conditions vous n'incitez l'Allemagne, première puissance économique du continent, à penser que, si l'Europe n'est pas faite, elle peut très bien devenir allemande. (*Murmures sur quelques bancs.*) Le chancelier Kohl est un rhénan: quels seront les sentiments des Allemands le jour où Berlin remplacera Bonn? (*Exclamations sur quelques bancs.*)

Enfin, mes chers collègues, la cohabitation n'est qu'un pis-aller: il faut donner à la France les moyens d'être bien gouvernée. Vous ne pourrez le faire qu'en instaurant un quinquennat présidentiel, avec un vice-président aux côtés du Président pour maintenir un exécutif de cinq ans, sans droit de dissolution de l'Assemblée. Cela permettra à des équipes unissant l'exécutif et le législatif d'œuvrer pendant cinq ans pour conduire la France, et entreprendre les transformations nécessaires sans craindre des dissolutions trop fréquentes et dangereuses pour le pouvoir en place.

Telles sont les conclusions d'un doyen qui, sachant qu'il ne sera jamais plus assis dans ce fauteuil de président de l'Assemblée, veut vous rappeler, par son exemple personnel, que la République offre à tous, grâce à l'école, même aux pauvres, la possibilité d'arriver.

Orphelin de guerre à trois ans, élevé par une mère lingère qui n'avait pas vingt ans et qui n'avait que soixante-quinze francs pour tout héritage, boursier, puis maître d'internat – pion, disait-on – pendant six ans, il fut enfin nommé professeur agrégé d'histoire et de géographie.

Il a voulu faire son service non dans la cartographie, comme l'y prédisposait son agrégation de géographie, mais dans une unité combattante, au 507^e régiment de chars de combat, cher au colonel de Gaulle. Il a fait la guerre de 1939-1940, est devenu résistant avec les FTP lorsque l'Alsace-Lorraine de ses grands-parents a été annexée pratiquement par Hitler.

Il a passé trente-huit ans de sa vie au lycée Masséna de Nice pour former la jeunesse et lui apprendre à aimer la France. Pendant dix-huit ans, il a été adjoint aux sports de la ville pour la couvrir, avec l'appui des maires, d'installations sportives car, pour lui, le sport est une nécessité absolue pour la jeunesse.

Pendant seize ans, j'ai été votre collègue, présent toutes les semaines et n'ai jamais eu qu'un idéal: servir la France. (*Applaudissements.*)

7

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. L'ordre du jour appelle, conformément à l'article 9 du règlement, l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Cette élection a lieu au scrutin secret à la tribune.

J'ai été saisi des candidatures de:

Mme Nicole Catala,

MM. Laurent Fabius,

Guy Hascoët,

Gilles de Robien.

Aux deux premiers tours de scrutin, la majorité absolue des suffrages exprimés est requise; au troisième tour, la majorité relative suffit et, en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

Les bulletins manuscrits sont valables. Toutefois, afin de faciliter la tâche de nos collègues, des bulletins imprimés sont à leur disposition dans les salles voisines.

Ces bulletins devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Le scrutin sera dépouillé par quatre scrutateurs titulaires et deux scrutateurs suppléants, dont je vais tirer au sort le nom.

(*Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.*)

M. le président. Sont désignés:

Scrutateurs titulaires:

M. Louis Guédon,

Mme Paulette Guinchard-Kunstler,

MM. Frantz Taittinger,

Jean-Claude Lemoine.

Scrutateurs suppléants:

MM. Jean-Jacques Guillet,

Michel Tamaya.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal:

(*Le sort désigne la lettre I.*)

M. le président. Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, je prierai Mmes et MM. les députés de bien vouloir attendre, pour monter à la tribune, l'appel de leur nom.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Il sera ouvert dans dix minutes environ.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à seize heures trente-cinq.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. – Le scrutin est ouvert à quinze heures trente-cinq.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...
.....

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues qui ont été désignés comme scrutateurs au début de la séance à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers dix-sept heures.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants	549
Bulletins blancs ou nuls	8
Nombre de suffrages exprimés	541
Majorité absolue	271

Ont obtenu :

M. Laurent Fabius.....	263 suffrages ;
Mme Nicole Catala.....	137 suffrages ;
M. Gilles de Robien.....	111 suffrages ;
M. Guy Hascoët.....	30 suffrages.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

L'Assemblée voudra sans doute y procéder immédiatement ? *(Assentiment.)*

Il en est ainsi décidé.

Mme Nicole Catala et M. Laurent Fabius m'ont fait connaître qu'ils maintenaient leur candidature. J'interroge maintenant les deux autres candidats.

La parole est à M. Guy Hascoët.

M. Guy Hascoët. Monsieur le président, je retire ma candidature et mon groupe appelle à voter pour Laurent Fabius. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le président et cher doyen, je remercie toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu appuyer ma candidature. *(Applaudissements.)*

Le groupe UDF, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a voulu montrer son unité et il y a parfaitement réussi. Mais nous voulons aussi, pour témoigner maintenant de l'union de l'opposition, appeler à voter pour notre excellente collègue Nicole Catala au deuxième tour. *(Applaudissements.)*

Deuxième tour de scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale

M. le président. Nous allons donc procéder au deuxième tour de scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale.

Sont candidats pour ce deuxième tour :

Mme Nicole Catala.

M. Laurent Fabius.

Je rappelle que la majorité absolue des suffrages exprimés est encore requise.

Comme au premier tour, l'appel nominal commencera par la lettre I.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale et sera ouvert dans quelques minutes.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-huit heures quinze.

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel a lieu. – Le scrutin est ouvert à dix-sept heures quinze.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues qui ont été désignés comme scrutateurs au début de la séance à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement.

Le résultat du deuxième tour de scrutin sera proclamé à dix-huit heures quarante.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quinze, est reprise à dix-huit heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée nationale :

Nombre de votants	535
Bulletins blancs ou nuls	17
Suffrages exprimés	518
Majorité absolue	260

Ont obtenu :

M. Laurent Fabius : 292 suffrages. *(Applaudissements prolongés.)*

Mme Nicole Catala : 223 suffrages. *(Applaudissements.)*

Autres suffrages : 3. *(Exclamations.)*

M. Laurent Fabius ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée nationale et je l'invite à prendre place au fauteuil présidentiel, que j'abandonne avec tristesse ! *(Rires.)*

(Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.)

(M. Laurent Fabius prend place au fauteuil présidentiel.)

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

8

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le président. Mes chers collègues, mes premiers mots seront pour vous remercier toutes et tous, très chaleureusement, de l'honneur que vous me faites en me portant à la présidence de notre Assemblée. Ces remerciements vont d'abord, bien sûr, à ceux qui dans leur diversité et leur rassemblement m'ont choisi face à des compétiteurs valeureux. Ils vont aussi à l'opposition, qui doit savoir que je serai le président de tous les députés : l'objectivité et l'équité seront évidemment ma règle. Mes

remerciements vont enfin à notre doyen, qui s'est exprimé avec une vigueur que ne semble pas émousser le temps, à mes devanciers, nos collègues ici présents, anciens présidents, Louis Mermaz et Henri Emmanuelli, qui ont apporté beaucoup à nos travaux, et à mon prédécesseur immédiat, qui a été, par ses initiatives et son impartialité, un président de grande stature, Philippe Séguin. (*Applaudissements.*) Chacun d'eux, s'appuyant sur le personnel remarquable de notre Assemblée, a fait avancer notre institution en n'oubliant jamais – c'est pourquoi siéger sur ces bancs est émouvant et fort – que le cœur de la démocratie bat ici, dans cet hémicycle, pour la France, bien sûr, mais aussi pour beaucoup d'autres peuples dans le monde.

J'emploie cette expression « le cœur battant de la démocratie » pour désigner notre enceinte, même si nous savons tous que dans les décennies passées le son de ce battement s'est fait parfois discret. En ce début de onzième législature, un tel risque n'existe pas. Dans le respect de nos institutions et compte tenu de la nouvelle configuration politique, on redécouvre en effet que la France est une République parlementaire. Il y a douze jours, le suffrage universel a tranché. A la suite de la dissolution décidée par le Président de la République, nos compatriotes ont voulu changer de politique : ils ont changé de majorité. Le chef de l'Etat a nommé un nouveau Premier ministre auquel j'adresse mes félicitations et mes vifs souhaits de succès, Lionel Jospin. (*Applaudissements.*)

La semaine prochaine, celui-ci présentera une déclaration de politique générale sur la base de laquelle le Gouvernement agira, et il engagera la responsabilité de celui-ci. Il est clair que notre Assemblée, dans sa diversité, jouera un rôle tout à fait central. Ce rôle n'a rien de formel. Il est celui qui est reconnu par nos textes fondateurs à chacune et à chacun de vous. Ma fonction consistera à y veiller, et à construire avec votre Bureau, avec vous tous, l'Assemblée nationale de l'an 2000.

Cette tâche ne sera pas aisée, non seulement parce que les problèmes sont difficiles, et importantes les attentes de nos concitoyens, avec pour conséquences, quand ils sont déçus, des revirements fréquents de majorité. Mais il faut aussi nous demander si les sociétés complexes et méfiantes dans lesquelles nous vivons ne tiennent pas en échec l'idée démocratique elle-même telle qu'elle a été pratiquée jusqu'ici. Les rythmes du changement, la technicité et l'internationalisation des problèmes, le territoire d'application de la loi coincée désormais entre l'Europe et la décentralisation, tout cela et bien d'autres données conduisent à s'interroger : qu'il s'agisse de l'Assemblée ou du Sénat – que je salue –, les modalités de la vie parlementaire recourent-elles encore vraiment celles de la vie réelle ?

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. A quoi s'ajoute désormais ce qu'on appelle le « virtuel ». Notre institution, si elle veut remplir son rôle, devra adapter et même parfois changer ses méthodes, comme elle a commencé de le faire, en ayant à l'esprit deux convictions.

La première, c'est que le progrès politique et social trouve sa source profonde dans l'expression du suffrage universel qu'est la représentation nationale. Ces murs ne sont pas faits pour nous isoler des souhaits de la population. Ils servent à délimiter, au cœur de l'espace public, un lieu de délibération où s'expriment les questions, les revendications, les conceptions, les solutions : un lieu où

les différences les plus fortes peuvent s'harmoniser dans l'intérêt du plus grand nombre. Mieux nous débattons ici, moins on s'affrontera au dehors.

En outre, notre société connaît des bouleversements dont nous devons continûment prendre la mesure. Le terme prévu pour cette législature est 2002. Nous ne devons pas nous contenter d'être l'Assemblée qui conclura le siècle ; nous devons être celle qui préparera le siècle prochain.

Or, depuis une trentaine d'années, les Français ont pris l'habitude, sous l'effet notamment de la médiatisation, d'entretenir une sorte de face-à-face entre le Gouvernement et la rue par télévision interposée ; l'Assemblée nationale, reconnaissons-le, est souvent court-circuitée, ou bien elle est jugée sur l'image qu'en offrent les médias plutôt que sur la qualité propre de son travail. Les prises de vue l'emportent alors sur les points de vue. Souvenons-nous en lors de nos prochaines séances de questions d'actualité.

Pour autant, les médias ne font que réfléchir en les grossissant les insuffisances de notre système parlementaire, que les Français interprètent comme autant de faiblesses de leurs élus. Ces dysfonctionnements devront être corrigés pour réussir l'Assemblée nationale de l'an 2000, grâce notamment à cinq évolutions importantes.

Premièrement, l'Assemblée nationale de l'an 2000 comportera – c'est une avancée très positive – plus de femmes que dans le passé. Je salue d'une façon toute particulière nos collègues femmes élus. La précédente assemblée en comptait trente-deux. Celle-ci soixante-trois, avant constitution d'un gouvernement heureusement féminisé. En même temps que le rajeunissement de notre assemblée, cette progression, encore modeste, devra être poursuivie pour l'ensemble des responsabilités électives. Le mouvement devra s'étendre aussi aux autres secteurs : économique, social et culturel.

Deuxièmement, l'Assemblée nationale de l'an 2000 comportera moins de cumuls de fonctions. Il y a un peu plus de dix ans, j'avais pu proposer et faire voter la première loi limitant à deux le cumul des mandats. Il appartiendra au Gouvernement et au Parlement d'aller plus loin.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le président. Cette évolution devra s'accompagner sans doute d'une nouvelle approche du statut des élus. Elle emportera des conséquences sur nos modes de travail ici-même, la limitation des cumuls donnant son plein sens à la session parlementaire unique. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Troisièmement, l'Assemblée nationale de l'an 2000 comportera davantage d'initiatives venant des parlementaires eux-mêmes. Cette évolution est indispensable. Parodiant une formule fameuse, on pourrait dire en effet que trop d'exécutif tue l'exécutif. Nous demanderons donc au Gouvernement de réserver des séances plus fréquentes aux propositions d'initiative parlementaire, leur discussion devant cesser d'être bridée par un corset de fer juridico-financier. Comme il s'y est engagé dans la campagne électorale, nous souhaitons qu'il fasse un usage strictement minimum du fameux article 49, alinéa 3, de la Constitution et du vote bloqué. Ces deux changements décorseraient déjà beaucoup l'initiative des députés.

Quatrièmement, l'Assemblée nationale de l'an 2000 devra améliorer ses moyens de contrôle, car le contrôle est consubstantiel à notre fonction. Sans même qu'il faille recourir à des outils juridiques nouveaux, et dès lors que

nous en aurons la volonté politique, les temps forts de notre vie publique pourront et devront se vivre d'abord dans cette enceinte : annonces majeures de la part du Gouvernement, organisation des grands débats. Les offices parlementaires devront exercer, avec les moyens correspondants, la plénitude de leur rôle. La Cour des comptes devra être davantage sollicitée pour apporter régulièrement aux députés ses analyses sur la situation réelle des finances budgétaires et sociales ; ses rapports pourraient être discutés régulièrement dans nos commissions. L'organisation du débat budgétaire devra incontestablement être revue, de même que les mécanismes indispensables de suivi des réglementations et des décisions européennes.

M. Pierre Mazeaud. Certes !

M. le président. Il est légitime, aussi, que des commissions d'enquête puissent être instituées plus aisément, y compris à la demande de l'opposition. Enfin, il paraîtra opportun que, comme dans toutes les grandes démocraties, l'Assemblée ait à connaître des opérations militaires et des accords de défense.

D'autres modifications évoquées dans la campagne électorale impliquent, elles, des dispositions juridiques nouvelles, parfois très importantes – comme la réduction à cinq ans de la durée des mandats électifs –, ou plus techniques : je pense à la refonte de nos commissions permanentes, dont ni le nombre ni la répartition ne correspondent à la société de demain. Ces changements, à mon sens, s'imposent si on souhaite une pratique vraiment satisfaisante du Parlement.

Enfin, l'Assemblée nationale de l'an 2000 devra s'ouvrir bien davantage sur le monde car, de plus en plus, notre circonscription, ce sera à la fois le local et le monde. L'examen de multiples sujets, souvent dans des auditions publiques, ne peut plus être réservé à des commissions composées exclusivement de non-élus, en une « ad-hocratie » contestable si elle signifiait que les politiques doivent s'occuper seulement des sujets politiques. Les parlementaires sont là pour examiner – sur le fond et avec le temps qu'il faut – tous les sujets importants, examen préparé le cas échéant par d'autres instances compétentes, comme le Conseil économique et social. Ouverte aux citoyens, l'Assemblée devra mener à son terme, selon des modalités à préciser, le projet de chaîne télévisée civique et parlementaire. Elle devra utiliser très largement les technologies du futur, montrer l'exemple dans ce domaine-clé, en devenant en quelque sorte l'ambassadrice, pour aider les députés – nous en parlerons ensemble – à mieux remplir leur mission. Bref, communiquer régulièrement, rapidement, modestement et directement avec nos concitoyens : cette transparence, c'est aussi ce qu'attendent les Français.

Mes chers collègues, un Français qui a vingt ans aujourd'hui n'a entendu parler, depuis sa naissance, que de crise, de chômage et de récession. Ses parents se trouvent souvent eux-mêmes confrontés à cette épreuve, sans projet qui puisse leur paraître accessible. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la France soit à beaucoup d'égards désorientée.

Notre pays est frappé aussi par des inégalités très fortes. Sur tout le territoire et au cœur de nos villes, les disparités ne sont plus vécues comme les dérives d'un système juste ; elles apparaissent, malheureusement, comme la norme. L'accroissement des richesses matérielles, globalement, se poursuit, mais il s'accompagne de fortes disparités sociales : pauvreté, précarité, inégalités.

La France, enfin, malgré d'immenses atouts, est morcelée. Certains, à qui la chance sourit, poursuivent leur chemin sans se retourner. D'autres, qui n'ont plus d'emploi ou de toit, ou qui craignent d'en être privés, se replient sur eux-mêmes. Grande est la tentation de se réfugier dans sa situation particulière ou de s'en remettre à la loi du plus fort, qui est le contraire de la loi. On sait à qui profite toujours le pire.

Dans ce contexte, certains prétendent que la politique, en général, et l'Assemblée nationale, en particulier, ne disposeraient d'aucune marge de manœuvre, comme s'il fallait se résoudre à l'ordre des choses, fût-il inefficace ou injuste. Ma conviction est différente, comme – je le crois – la conviction de la plupart d'entre nous. Nous voulons que chaque citoyen continue d'aimer notre République, de la faire vivre, et qu'il puisse avoir confiance dans sa devise universelle. Notre assemblée porte une ambition à laquelle elle doit consacrer tout son travail : l'ambition de progrès économique et de justice sociale exprimée précisément par le vote des Français, celle de jeter les fondements de la société future, une société de la connaissance, du temps choisi, de la solidarité, une société républicaine qui a fait le choix de l'Europe et qui respectera l'environnement. Cela suppose, entre le Gouvernement et la représentation nationale, un dialogue confiant et maîtrisé : je suis certain que ce sera le cas. Cela implique que celui ou celle qui, sur ces bancs, voudra intervenir sera écouté et respecté.

Car, à peine sortis d'une élection, il ne faut pas que nous en oublions les leçons en métropole et outre-mer. Le peuple, en se prononçant, nous a fait passer plusieurs messages, notamment ceux-ci :

« Nous voulons que les choses changent » ;

« Nous voulons un changement non seulement de politique, mais un changement de la politique » ;

« Le chômage est inacceptable ; cela coûtera certainement cher de le combattre, mais rien ne coûte plus cher que le chômage » ;

« La sécurité n'est pas seulement nécessaire dans la rue, elle est une exigence générale de la démocratie ».

Enfin, revenant en permanence, s'adressant à nous tous et résumant chacune de ces interpellations, ce dernier message : « Nous allons vous faire confiance, mais ne nous décevez pas. »

Agir donc, et ne pas décevoir. Si, dans certains domaines, des contraintes évidentes existent, pour ce qui est de la rénovation de notre vie publique, le succès dépend strictement et exclusivement de nous.

Mes chers collègues, il n'y a pas de démocratie authentique sans un Parlement vivant et fort. Bonne chance, avec vous tous, à l'Assemblée nationale du nouveau siècle ! (*Mmes et MM. les députés, ainsi que M. le ministre des relations avec le Parlement, se lèvent et applaudissent longuement.*)

9

CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Mes chers collègues, voici le calendrier qui sera suivi pour nos prochains travaux :

Vendredi 13 juin, à dix heures :

Réunion des présidents des groupes pour :

- la répartition des postes du Bureau ;
- la répartition des sièges des six commissions permanentes, de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée et de la commission chargée de l'application de l'article 26 de la Constitution.

A quinze heures :

Séance publique :

Nomination – éventuellement par scrutin, j'y insiste – des six vice-présidents, des trois questeurs et des douze secrétaires ;

Installation du Bureau.

Mardi 17 juin, à dix heures :

Réunion des six commissions permanentes pour l'élection de leur bureau.

A douze heures trente :

Conférence des présidents.

A quinze heures :

Séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

10

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre des relations avec le Parlement, que je salue, une lettre relative à l'organisation de nos travaux.

Je vous en donne lecture :

« Paris, le 12 juin 1997.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 132 du règlement de l'Assemblée nationale, le Gouvernement souhaite faire devant l'Assemblée une déclaration de politique générale, le jeudi 19 juin 1997.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération.

DANIEL VAILLANT. »

Acte est donné de cette communication.

11

CONSTITUTION DES GROUPES

M. le président. En application de l'article 19 du règlement, les groupes ont fait parvenir à la présidence une déclaration politique signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres, de celle des députés ou députées apparentés et du nom du président du groupe.

Ces documents seront publiés au *Journal officiel* de demain.

12

DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel* du 25 avril 1997 sa décision sur la loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante députés et plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

13

ORDRE DU JOUR

M. le président. Vendredi 13 juin 1997, à quinze heures, séance publique :

Nomination, éventuellement par scrutin :

Des six vice-présidents ;

Des trois questeurs ;

Des douze secrétaires.

Installation du Bureau.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

BUREAU D'ÂGE

Séance du jeudi 12 juin 1997

PRÉSIDENT D'ÂGE

M. Charles Ehrmann.

SECRÉTAIRES D'ÂGE

MM. Victor Brial, Yann Galut, Jean-Luc Warsmann, François Baroin, Bruno Le Roux, Pascal Terrasse.

Déclarations politiques des groupes remises à la présidence de l'Assemblée nationale le 12 juin 1997 en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GROUPE SOCIALISTE

Par cette déclaration, les députés socialistes, élus en juin 1997, se constituent en groupe socialiste à l'Assemblée nationale. Fidèles à leurs principes, à l'action qu'ils ont conduite depuis 1981, ils affirment leur volonté d'accroître les libertés individuelles et de lutter contre toutes les discriminations, pour assurer aux femmes et aux hommes de notre pays le libre exercice de leurs droits et le plein épanouissement de leurs facultés dans le respect des principes fondateurs de la République « Liberté, Egalité, Fraternité ». Au cours des septième et neuvième législatures, sous la présidence de François Mitterrand, les députés socialistes ont mis en œuvre des réformes majeures dans des domaines très divers. Le monde est en mutation. Les députés

socialistes, redevenus majoritaires après la dissolution voulue par le chef de l'Etat, veulent l'aborder à partir d'analyses nouvelles, tout en restant fidèles à leurs convictions de gauche. C'est pourquoi ils défendent, dans le respect des institutions, les valeurs de justice et de solidarité qui ont toujours été les leurs. Pour y parvenir, il est indispensable de : changer de politique économique et sociale : il faut créer des emplois, réduire le temps de travail, rendre aux Français le pouvoir d'achat qui leur a été confisqué depuis quatre ans, encourager l'esprit d'entreprise, rendre l'impôt plus juste et lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination ; changer la vie quotidienne des Français : il est nécessaire de défendre et de rénover la sécurité sociale, conforter, relancer le logement social, assurer la sécurité des Français, rétablir la priorité à l'éducation, pérenniser notre rayonnement culturel, réussir l'intégration et maîtriser l'immigration, protéger l'environnement ; aider l'agriculture à réussir ses mutations ; relancer l'aménagement du territoire et favoriser le développement des Dom-Tom ; défendre et rénover les services publics ; changer d'Europe : il faut mettre en œuvre une politique économique et monétaire au service de la croissance et de l'emploi, pour une Europe plus démocratique, plus sociale, plus respectueuse de l'environnement ; changer notre démocratie : en modernisant notre vie politique, en renforçant la démocratie sociale, en garantissant l'indépendance de la justice. C'est à ces conditions que la France restera une République organisée autour des valeurs de laïcité, de solidarité et de citoyenneté. Les socialistes sont au cœur du rassemblement de toutes les forces de progrès qui ont refusé la poursuite de la politique de la droite, se sont opposés clairement à l'extrême droite et ont exprimé la volonté de changer de majorité pour changer d'avenir.

Signée de : MM. Maurice Adevah-Pœuf, Stéphane Alaize, Damien Alary, Mme Sylvie Andrieux, MM. Henry d'Attilio, Jean-Marie Aubron, Mme Martine Aubry, MM. Jean-Marc Ayraut, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Alain Barrau, Claude Bartolone, Jacques Bascou, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Mme Yvette Benayoun-Nakache, MM. Henri Bertholet, Eric Besson, Jean-Louis Bianco, André Billardon, Jean-Pierre Blazy, Serge Blisko, Patrick Bloche, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Daniel Boisserie, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron, Jean-Claude Boulard, Didier Boulaud, Pierre Bourguignon, Christian Bourquin, Mme Danielle Bousquet, MM. Jean-Pierre Braine, Pierre Brana, Mme Frédérique Bredin, M. Jean-Paul Bret, Mme Nicole Bricq, MM. François Brottes, Marcel Cabiddu, Alain Cacheux, Jérôme Cahuzac, Jean-Christophe Cambadélis, André Capet, Thierry Carcenac, Christophe Caresche, Mme Véronique Carrion-Bastok, MM. Laurent Cathala, Bernard Cazeneuve, Jean-Paul Chanteguet, Guy-Michel Chauveau, Jean-Claude Chazal, Daniel Chevallier, Didier Chouat, Alain Claeys, Mme Marie-Françoise Clergeau, MM. Jean Codognès, Pierre Cohen, François Colombat, Mme Monique Collange, MM. François Cuillandre, Michel Dasseux, Yves Dauge, Mme Martine David, MM. Philippe Decaudin, Marcel Dehoux, Michel Delebarre, Jean Delobel, François Deluga, Jean-Jacques Denis, Mme Monique Denise, MM. Bernard Derosier, Claude Desbons, Michel Destot, Paul Dhaille, Marc Dolez, François Dosé, René Dosière, Mme Brigitte Douay, MM. Raymond Douyère, Julien Dray, Tony Dreyfus, Pierre Ducout, Jean-Pierre Dufau, Jean-Louis Dumont, Mme Laurence Dumont, MM. Dominique Dupilet, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Philippe Duron, Henri Emmanuelli, Claude Evin, Laurent Fabius, Alain Fabre-Pujol, Albert Facon, Mme Nicole Feidt, MM. Jean-Jacques Filleul, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues, Raymond Forni, Jean-Louis Fousseret, Michel Françaix, Georges Frêche, Gérard Fuchs, Robert Gaïa, Yann Galut, Roland Garrigues, Jean-Yves Gateaud, Mmes Catherine Gémisson, Dominique Gillot, MM. Jean Glavany, André Godin, Gaëtan Gorce, Alain Gouriou, Gérard Gouzes, Bernard Grasset, Michel Grégoire, Mmes Odette Grzegorzulka, Elisabeth Guigou, Paulette Guinchard-Kunstler, MM. Jacques Guyard, Francis Hammel, Edmond Hervé, Jacques Heuclin, François Hollande, Jean-Louis Idiart, Mme Françoise Imbert, MM. Maurice Janetti, Serge Janquin, Lionel Jospin, Charles Josselin, Jean-Noël Kerdraon, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Mme Conchita Lacuey, MM. Jérôme Lambert, François Lamy, Pierre-Claude Lanfranca,

Jack Lang, Mmes Jacqueline Lazard, Christine Lazerges, Marylise Lebranchu, M. Jean-Yves Le Déaut, Mme Claudine Ledoux, MM. Jean-Yves Le Drian, Michel Lefait, Jean Le Garrec, Jean-Marie Le Guen, Georges Lemoine, Louis Le Penec, Bruno Le Roux, René Leroux, Alain Le Vern, Michel Liebgott, Mme Martine Lignières-Cassou, MM. Gérard Lindeperg, François Loncle, Bernard Madrelle, Martin Malvy, René Mangin, Jean-Paul Mariot, Mme Béatrice Marre, MM. Marius Masse, Didier Mathus, Gilbert Maurer, Louis Mermaz, Roland Metzinger, Louis Mexandeau, Jean Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Gilbert Mitterrand, Yvon Montané, Gabriel Montcharmont, Arnaud Montebourg, Pierre Moscovici, Henri Nallet, Philippe Nauche, Bernard Nayral, Henri Nayrou, Mme Véronique Neiertz, MM. Alain Néri, Michel Pajon, Joseph Parrenin, François Patriat, Christian Paul, Vincent Peillon, Germinal Peiro, Jean-Claude Perez, Mmes Marie-Françoise Pérol-Dumont, Geneviève Perrin-Gaillard, Nicole Pery, Annette Peulvast-Bergeal, Catherine Picard, MM. Christian Pierret, Jean-Jacques Queyranne, Paul Quilès, Alfred Recours, Gérard Revol, Mme Marie-Line Reynaud, MM. Patrick Rimbart, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Bernard Roman, Yves Rome, Gilbert Roseau, Mme Yvette Roudy, MM. Jean Rouger, René Rouquet, Mme Ségolène Royal, M. Michel Sainte-Marie, Mme Odile Saugues, MM. Bernard Seux, Patrick Sève, Henri Sicre, Dominique Strauss-Kahn, Michel Tamaya, Mme Catherine Tasca, MM. Yves Tavernier, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Mmes Marisol Touraine, Catherine Trautmann, Odette Trupin, MM. Daniel Vachez, Daniel Vaillant, André Vallini, Michel Vauzelle, Michel Vergnier, Alain Veyret, Alain Vidalies, Jean-Claude Viollet, Philippe Vuilque, Kofi Yamgnane.

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

Rassemblés autour du président de la République et fidèles aux valeurs républicaines et patriotiques, les députés soussignés déclarent constituer un groupe parlementaire dénommé « groupe du Rassemblement pour la République et apparentés ». Ils réaffirment ainsi solennellement leur idéal gaulliste et leur souci de rester unis dans leur action commune au service de la France. Soutien actif au président de la République. – Attaché à la Constitution de la V^e République, respectueux de sa lettre comme de son esprit, soucieux de la préservation de l'équilibre des pouvoirs qu'elle institue, le groupe du Rassemblement pour la République et apparentés renouvelle, au moment où s'engage une nouvelle période de cohabitation, sa pleine confiance au président de la République pour assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés réaffirment leur total soutien aux politiques étrangère et de défense conduites depuis l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République. Par son action diplomatique, le président de la République a permis à notre pays de retrouver son rang sur la scène internationale et de renouer avec la singularité de son discours et la force de son message. Les interventions du chef de l'Etat sur les grandes évolutions du monde que sont le développement des pays les plus pauvres, la libéralisation des échanges et la mondialisation des marchés, la paix et la sécurité collective à l'échelle de la planète, font de la France un pays respecté. Garant de notre indépendance nationale, le président de la République est, et doit demeurer, la voix de la France dans le monde. Sa fonction lui commande de défendre les intérêts de la France partout et sans relâche. S'agissant de la construction européenne, les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés partagent la vision du président de la République. La France doit, sans contestation possible, prendre une part active à la création de la future monnaie unique pour en faire un instrument de stabilité monétaire au service de l'emploi et de la croissance. Elle doit aussi promouvoir un modèle social européen qui préserve notamment les spécificités de notre système de protection sociale. Chef des armées, le président de la République a pris l'initiative de mettre en œuvre, sans délai, l'adaptation indispensable de notre outil de défense à la nouvelle donne militaire et stratégique internationale. L'intérêt supérieur de la nation exige que ces orientations soient maintenues et poursuivies. Opposition parlementaire constructive mais résolue. – Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés s'inscriront dans une opposition constructive à la nouvelle majorité. Ils entendent que

la revalorisation du rôle et des pouvoirs du Parlement, engagés de façon substantielle lors de la précédente législature, soit ardemment poursuivie, notamment dans sa fonction de contrôle de l'action gouvernementale et de l'élaboration des règles de droit européennes. Ils veilleront à ce que la majorité respecte tous les droits de l'opposition, et s'engagent, pour leur part, à tenir pleinement leur rôle. Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés combattront avec force tout projet qui conduirait à retarder la nécessaire modernisation de notre pays et l'adaptation de nos structures politiques, économiques et sociales, commencées dès 1993. Forts de leur attachement aux valeurs de liberté et de solidarité, ils feront preuve d'une extrême vigilance et d'une attention de tous les instants face aux mesures économiques et sociales qui seront préconisées par la nouvelle majorité. Convaincus que l'emploi doit rester la priorité absolue et constituer la pierre angulaire de tout projet économique et social, les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés jugeront sans complaisance la volonté politique et l'ampleur des moyens qui seront déployés pour lutter contre le chômage. Conscients de l'importance et de la gravité de l'enjeu, ils considèrent cependant que toute mesure n'est pas acceptable. C'est pourquoi, ils s'opposeront à toutes les tentatives dirigistes et doctrinaires qui se traduiraient par des contraintes ou des charges supplémentaires pour les entreprises commerciales, artisanales, industrielles ou agricoles, quelle que soit leur taille, parce qu'elles briseraient la reprise de la croissance, affaibliraient l'activité, et ieraient, par conséquent, à l'encontre de l'objectif souhaité. En effet, seul un allègement des charges sociales, fiscales et administratives qui pèsent sur le travail et l'embauche, un aménagement négocié et concerté du temps de travail, un développement des emplois de proximité répondant à de vrais besoins contribueront à améliorer sensiblement et durablement la situation de l'emploi dans notre pays. Soucieux de préserver l'avenir des générations futures, les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, ne sauraient accepter que soient réduits à néant les efforts de remise en ordre et d'assainissement de nos finances publiques entrepris depuis 1993. Ils dénonceront donc toute dérive dans la gestion des comptes publics et tout retour à une politique de gaspillage. Car l'argent public, c'est-à-dire les impôts des Français, doit être géré avec un soin extrême et la plus grande rigueur. Profondément attachés au maintien de l'ordre républicain, de la sécurité des personnes et des biens, les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés ne sauraient tolérer qu'il soit porté atteinte aux moyens dont dispose l'Etat pour assurer ses missions essentielles. Défenseurs convaincus d'une politique ferme et réaliste de l'immigration, seule susceptible de sauvegarder le modèle d'intégration à la française, les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés s'élèveront contre toute remise en cause des dispositifs mis en place par les lois Pasqua-Debré, et contre toute réduction des pouvoirs et des moyens dont l'Etat a besoin pour lutter efficacement contre l'immigration irrégulière et le travail clandestin. De telles décisions seraient contraires aux intérêts de la France, comme à ceux des immigrés séjournant régulièrement sur notre sol. Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés ne transigeront donc sur aucune de ces questions de fond déjà largement débattues lors de la précédente législature. Plus de liberté pour plus de solidarité. – Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés seront constamment guidés, dans leur action parlementaire, par la volonté de remettre l'homme au cœur de toutes les préoccupations. Leur attitude témoignera, en toutes circonstances, de leur attachement à une conception libérale et sociale de l'action publique, reposant sur un Etat recentré mais accomplissant, sans faillir et sans faiblir, ses fonctions essentielles. Les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés réaffirment leur confiance dans la capacité de notre société à recouvrer sa cohésion et à renouer les liens de solidarité qui unissent les Français. « La France pour tous » demeure plus que jamais le sens de leur engagement. Tout en sauvegardant et en renouant les mécanismes collectifs de solidarité, il importe de remettre les libertés individuelles, et particulièrement la liberté d'entreprendre, au cœur de notre société. Car ce n'est pas en multipliant les réglementations, en accroissant les charges de toute nature, en conservant à l'identique des structures et des pratiques administratives dépassées que la

société française retrouvera confiance en elle-même. C'est au contraire parce qu'elle se sentira libre d'innover et de créer qu'elle retrouvera la voie de l'emploi, et donc d'un progrès économique et social durable, meilleur moyen de restaurer notre pacte social. Ce qui signifie que la réforme de l'Etat doit être ardemment poursuivie ; il doit s'en tenir à ses missions essentielles qu'il ne peut accomplir avec efficacité lorsqu'il se disperse. Il doit aussi se rapprocher du citoyen, objectif qui s'applique d'abord à la justice dont l'autorité et la sérénité doivent être assurées par son indépendance nécessaire à la démocratie. Les salariés doivent être mieux récompensés pour leur mérite et les efforts qu'ils fournissent. Cela suppose que la politique d'allègement des impôts soit amplifiée et que les fruits de la croissance soient mieux répartis, notamment grâce au renforcement de la participation aux résultats. Ils doivent aussi être mieux associés aux responsabilités dans l'entreprise. L'école doit redevenir la première chance offerte à tous les jeunes Français sans exception. Pour cela, elle doit encore s'adapter aux besoins et au rythme de l'enfant et se rapprocher davantage du monde du travail, grâce à une valorisation de la formation tout au long de la vie. Pour enrayer la montée des extrémismes, il est urgent de réconcilier le citoyen et la politique, ce qui passe par une profonde rénovation de notre vie publique. Une juste représentation des femmes, la limitation du cumul des mandats et des fonctions constituent dans cette perspective autant de passages obligés. Aujourd'hui plus que jamais, avec Jacques Chirac, les députés du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés feront tout pour rendre à la France confiance en son avenir.

Signée de : MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, André Angot, Philippe Auberger, Gautier Audinot, Mmes Martine Aurillac, Roselyne Bachelot-Narquin, MM. Edouard Balladur, Jean Bardet, François Baroin, Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Léon Bertrand, Jean-Yves Besselat, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Victor Brial, Philippe Briand, Louis de Broissia, Michel Buillard, Christian Cabal, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavaillé, Richard Cazenave, Henry Chabert, Jean-Paul Charité, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Olivier de Chazeaux, François Cornut-Gentille, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Henri Cuq, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dhaine, Jean-Pierre Delalande, Patrick Delnatte, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Eric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Jean-Pierre Dupont, Nicolas Dupont-Aignan, Christian Estrosi, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Pierre Frogier, Yves Fromion, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean-Pierre Giran, Michel Giraud, Jacques Godfrain, Louis Guédon, Jean-Claude Guibal, Lucien Guichon, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Christian Jacob, Didier Julia, Alain Juppé, Jacques Lafleur, Robert Lamy, Pierre Lasbordes, Thierry Lazaro, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Lionel Luca, Thierry Mariani, Alain Marleix, Jean Marsaudon, Philippe Martin, Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Renaud Muselier, Jacques Myard, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Jacques Pélissard, Dominique Perben, Michel Péricard, Pierre Petit, Jacques Peyrat, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Robert Poujade, Didier Quentin, Jean-Bernard Raimond, Jean-Luc Reitzer, Jean-Paul de Rocca Serra, Nicolas Sarkozy, André Schneider, Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Georges Tron, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, François Vannson, Emile Vernaudo, Roland Vuillaume, Jean-Luc Warsmann.

GRUPE DE L'UNION
POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE

« Unis au cœur de la vie politique française, les députés sous-signés constituent un groupe parlementaire dénommé « Union pour la démocratie française - UDF ». Ils confirment leur attachement aux orientations démocratiques, libérales, européennes et sociales définies par la charte de l'UDF. Les députés de

l'UDF sont les défenseurs des valeurs de liberté, de responsabilité et de dignité de la personne humaine. Ils apporteront leur contribution à tout travail parlementaire concernant les préoccupations de nos concitoyens : la croissance et l'emploi, l'éducation, le logement, le rééquilibrage du territoire et l'environnement, la recherche, la puissance de l'agriculture française, l'entreprise, l'Europe et sa défense, l'autorité de l'Etat garant de la sécurité des personnes et des biens, la maîtrise de l'immigration. Attachés aux valeurs de la République et à une société fondée sur la solidarité et les libertés, ils défendront notamment le maintien de la liberté d'entreprendre et de la liberté de l'enseignement. Hostiles à toute aggravation des prélèvements obligatoires, ils soutiendront les mesures en faveur de la réduction des charges fiscales et sociales nécessaires à la compétitivité des entreprises et à la création d'emplois. Ils feront des propositions concrètes pour promouvoir une politique familiale active, pour améliorer la gestion de nos systèmes de protection sociale – notamment de retraite – et pour apporter des remèdes aux formes multiples de chômage et d'exclusion sociale. Les députés de l'UDF sont favorables à une redéfinition des missions de l'Etat et à la relance d'une politique de décentralisation pour que les centres de décision soient plus proches des citoyens, pour accroître l'efficacité des services publics et pour encourager toutes les formes de démocratie locale. Ils entendent moderniser la vie politique en limitant l'exercice des fonctions publiques et en favorisant l'accès des femmes aux responsabilités électives. La construction européenne doit être poursuivie dans une perspective authentiquement fédérale, c'est-à-dire organisée autour du principe de subsidiarité. Elle doit respecter le choix fondamental de la préférence communautaire. Dans le respect des engagements pris par la France, les membres du groupe UDF veilleront à ce que la politique monétaire commune garantisse croissance et emploi. Ils s'attacheront à la démocratisation des institutions européennes et au renforcement du contrôle des parlements nationaux sur les décisions communautaires. Les députés de l'UDF souhaitent que la solidarité nationale joue en faveur des secteurs les plus fragiles de notre pays, le monde rural et la ville. Il doit en être de même pour les départements, territoires et collectivités d'outre-mer qui contribuent au rayonnement de la France dans le monde. Ils appellent les initiatives propres à rétablir l'autorité de l'Etat dans ses missions fondamentales et à lutter contre la corruption. La morale doit constituer le socle de la vie politique et des comportements dans la vie publique. L'indépendance de la justice doit être garantie. Les députés de l'UDF veilleront à ce que l'effort de défense soit poursuivi dans le cadre d'une grande politique concertée avec nos partenaires européens et internationaux. Attachés au rayonnement de la France en Europe et dans le monde, les députés de l'UDF, fermement résolus à défendre la liberté, appuieront les progrès de la démocratie, partout où elle est menacée. Ils appellent de leurs vœux une grande politique de la francophonie et une rénovation de la politique de coopération fondée sur l'exigence du développement économique et du progrès démocratique ».

Signée de : MM. Jean-Pierre Abelin, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. François d'Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Jacques Barrot, Mme Sylvia Bassot, MM. Dominique Baudis, François Bayrou, Jean-Louis Bernard, Claude Birraux, Jacques Blanc, Roland Blum, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Jean Briane, Yves Bur, Dominique Bussereau, Pierre Cardo, Antoine Carré, Hervé de Charette, Jean-François Chossy, Pascal Clément, Georges Colombier, René Couanau, Charles de Courson, Yves Coussain, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Léonce Deprez, Laurent Dominati, Renaud Donnedieu de Vabres, Dominique Dord, Philippe Douste-Blazy, Renaud Dutreil, Charles Ehrmann, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, Claude Gatiagnol, Germain Gengenwin, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goussien, François Goulard, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Pierre Hellier, Michel Herbillon, Pierre Hériaud, Patrick Herr, Philippe Houillon, Mmes Anne-Marie Idrac, Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kergueris, Christian Kert, Marc Laffineur, Edouard Landrain, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Jean-Antoine Leonetti, François Léotard, Pierre Lequiller, Maurice Leroy, Roger Lestas, Maurice Ligot, François Loos, Alain Madelin, Christian Martin, Jean-François Mattei, Pierre Méhaiguerie,

Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Yves Nicolin, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Bernard Perrut, Henri Plagnol, Ladislav Poniatowski, Jean-Luc Préal, Jean-Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rochebloine, José Rossi, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, François Sauvadet, Guy Teissier, Philippe Vasseur, Gérard Voisin, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer, Adrien Zeller.

GRUPE COMMUNISTE

Une immense volonté de changement s'est exprimée dans le pays qui a permis une très sensible progression du nombre des députés communistes et ainsi d'obtenir une majorité de gauche à l'Assemblée nationale. Cette situation politique, radicalement nouvelle, correspond à l'exigence du pays pour sortir la France de la crise et répondre aux aspirations de la jeunesse, du peuple. Les députés communistes entendent travailler pleinement à la réussite du Gouvernement de gauche et de la politique nouvelle qu'attendent les Français, pour que les engagements pris soient tenus. En pleine lucidité quant à l'ampleur de ce qu'il y a à accomplir, leur activité originale, appuyée sur l'intervention du mouvement populaire et citoyen, sera un atout pour le travail de la nouvelle majorité. Pour inscrire leur action au service d'une véritable politique de changement, pour lutter efficacement contre le chômage, les députés communistes estiment que la réussite appelle de mettre en œuvre les objectifs suivants : le progrès social et la création d'emplois passent par une autre orientation de l'argent, avec notamment l'augmentation du pouvoir d'achat, un plan d'urgence contre la pauvreté et l'exclusion, une réforme progressiste et moderne de la protection sociale, la réduction du temps de travail ; un plan de développement durable pour l'économie de la France de l'an 2000, son industrie et son agriculture, et l'adoption de mesures législatives, notamment en faveur des services publics, de l'enseignement, de la culture, de la recherche, de l'environnement, du logement social ; une autre politique budgétaire pour l'emploi, les collectivités locales et la justice fiscale ; la France à l'initiative en Europe et dans le monde avec notamment, en s'appuyant sur les aspirations populaires, une autre construction européenne dépassant Maastricht et favorisant le codéveloppement et le progrès social, et des initiatives pour le désarmement nucléaire et la paix. La réalisation de tels choix exige de faire de la politique autrement, une autre façon de gouverner, et donc la souveraineté nationale et la primauté du Parlement dans les institutions, l'évolution des institutions dans les DOM-TOM, une réforme citoyenne de la vie politique pour la parité entre les femmes et les hommes, des droits effectifs d'initiative, de décision et de contrôle pour les salariés dans les entreprises, notamment en matière d'emploi, de formation, d'utilisation des fonds publics. Cette politique nouvelle appelle un renforcement sans précédent des liens interactifs avec le mouvement social. Les députés communistes, élus de rassemblement au service de tous, sont des défenseurs loyaux des intérêts populaires et nationaux, pour contribuer partout à l'intervention citoyenne dans la vie économique, sociale et politique. Le groupe communiste a sa propre identité, distincte du Gouvernement et du parti. Il est riche de sa diversité. A partir des règles de fonctionnement définies sous la précédente législature et dans lesquelles chaque député, par sa liberté d'expression et sa liberté de vote, compte effectivement pour un, le groupe communiste entend améliorer encore, dans le respect mutuel et la franchise, la réflexion et le débat qui sont les conditions de la nécessaire unité d'action.

Signée de : MM. François Asensi, Gilbert Biessy, Claude Billard, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jacques Brunhes, Mme Marie-George Buffet, MM. Patrice Carvalho, Alain Clary, Christian Cuvilliez, René Dutin, Mme Jacqueline Fraysse, MM. Jean-Claude Gayssot, André Gerin, Pierre Goldberg, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Robert Hue, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. André Lajoinie, Jean-Claude Lefort, Patrick Leroy, Félix Leyzour, François Liberti, Patrick Malavieille, Roger Mei, Bernard Outin, Daniel Paul, Jean-Claude Sandrier, Jean Tardito, Michel Vaxès, Jean Vila.

GROUPES RADICAL, CITOYEN ET VERT

La liberté de conscience, la liberté de la pensée et de son expression sont l'apanage de la République. Elles sont inséparables de la dignité du citoyen et leur défense est le premier devoir du parlementaire. Pour le respect de ces libertés fondamentales dans le cadre de l'Assemblée nationale, se regroupent les députés agissant sous leur responsabilité personnelle et n'acceptant d'autres directives que celle de leur conscience. Les députés signataires se situent clairement dans le camp de la gauche ou des écologistes de progrès et se rassemblent autour des valeurs de la République.

Signée de : M. André Aschieri, Mmes Marie-Hélène Aubert, Huguette Bello, MM. Pierre Carassus, Roland Carraz, Gérard Charasse, Bernard Charles, Jean-Pierre Chevènement, Yves Cochet, Michel Crépeau, Jean-Pierre Defontaine, Jacques Desallangre, Jacques Dondoux, Guy Hascoët, Claude Hoarau, Elie Hoarau, Robert Honde, François Huwart, Guy Lengagne, Noël Mamère, Jean-Michel Marchand, Jean-Pierre Michel, Jean-Paul Nunzi, Jacques Rebillard, Jean Rigal, Georges Sarre, Gérard Saumade, Roger-Gérard Schwartzberg, Michel Suchod, Alain Tourret, Mme Dominique Voynet, MM. Aloyse Warhouver et Emile Zuccarelli.

COMPOSITION DES GROUPES

Liste des membres des groupes remise à la présidence de l'Assemblée nationale le 12 juin 1997, en application de l'article 19 du règlement de l'Assemblée nationale.

GROUPES SOCIALISTE
(242 membres)

MM. Maurice Adevah-Pœuf, Stéphane Alaïze, Damien Alary, Mme Sylvie Andrieux, MM. Henry d'Attilio, Jean-Marie Aubron, Mme Martine Aubry, MM. Jean-Marc Ayrault, Jean-Paul Bacquet, Dominique Baert, Jean-Pierre Baeumler, Jean-Pierre Balduyck, Jean-Pierre Balligand, Gérard Bapt, Alain Barrau, Claude Bartolone, Jacques Bascou, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Mme Yvette Benayoun-Nakache, MM. Henri Bertholet, Eric Besson, Jean-Louis Bianco, André Billardon, Jean-Pierre Blazy, Serge Blisko, Patrick Bloche, Jean-Marie Bockel, Jean-Claude Bois, Daniel Boissérie, Augustin Bonrepaux, André Borel, Jean-Michel Boucheron, Jean-Claude Boulard, Didier Boulaud, Pierre Bourguignon, Christian Bourquin, Mme Danielle Bousquet, MM. Jean-Pierre Braine, Pierre Brana, Mme Frédérique Bredin, M. Jean-Paul Bret, Mme Nicole Bricq, MM. François Brottes, Marcel Cabiddu, Alain Cacheux, Jérôme Cahuzac, Jean-Christophe Cambadélis, André Capet, Thierry Carcenac, Christophe Caresche, Mme Véronique Carrière-Bastok, MM. Laurent Cathala, Bernard Cazeneuve, Jean-Paul Chanteguet, Guy-Michel Chauveau, Jean-Claude Chazal, Daniel Chevallier, Didier Chouat, Alain Claeys, Mme Marie-Françoise Clergeau, MM. Jean Codognès, Pierre Cohen, François Colcombet, Mme Monique Collange, MM. François Cuillandre, Michel Dasseux, Yves Dauge, Mme Martine David, MM. Philippe Decaudin, Marcel Dehoux, Michel Delebarre, Jean Delobel, François Deluga, Jean-Jacques Denis, Mme Monique Denise, MM. Bernard Derosier, Claude Desbons, Michel Destot, Paul Dhaille, Marc Dolez, François Dosé, René Dosière, Mme Brigitte Douay, MM. Raymond Douyère, Julien Dray, Tony Dreyfus, Pierre Ducout, Jean-Pierre Dufau, Jean-Louis Dumont, Mme Laurence Dumont, MM. Dominique Dupilet, Jean-Paul Dupré, Yves Durand, Jean-Paul Durieux, Philippe Duron, Henri Emmanuelli, Claude Evin, Laurent Fabius, Alain Fabre-Pujol, Albert Facon, Mme Nicole Feidt, MM. Jean-Jacques Filleul, Jacques Fleury, Jacques Floch, Pierre Forgues, Raymond Forni, Jean-Louis Fousseret, Michel François, Georges Frêche, Gérard Fuchs, Robert Gaïa, Yann Galut, Roland Garrigues, Jean-Yves Gateaud, Mmes Catherine Génisson, Dominique Gillot, MM. Jean Glavany, André Godin, Gaëtan Gorce, Alain Gouriou, Gérard Gouzes, Bernard Grasset, Michel Grégoire, Mmes Odette Grzegorzulka, Elisabeth Guigou, Paulette Guinchard-Kunstler, MM. Jacques Guyard, Francis Hamel, Edmond Hervé, Jacques Heuclin, François Hollande, Jean-Louis Idiart, Mme Françoise Imbert, MM. Maurice Janetti, Serge Janquin, Lionel Jospin, Charles Josselin, Jean-Noël Kerdraon, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Mme Conchita

Lacuey, MM. Jérôme Lambert, François Lamy, Pierre-Claude Lanfranca, Jack Lang, Mmes Jacqueline Lazard, Christine Lazerges, Marylise Lebranchu, M. Jean-Yves Le Déaut, Mme Claudine Ledoux, MM. Jean-Yves Le Drian, Michel Lefait, Jean Le Garrec, Jean-Marie Le Guen, Georges Lemoine, Louis Le Pen, Bruno Le Roux, René Leroux, Alain Le Vern, Michel Liebgott, Mme Martine Lignières-Cassou, MM. Gérard Lindeperg, François Loncle, Bernard Madrelle, Martin Malvy, René Mangin, Jean-Paul Mariot, Mme Béatrice Marre, MM. Marius Masse, Didier Mathus, Gilbert Maurer, Louis Mermaz, Roland Metzinger, Louis Mexandeau, Jean Michel, Didier Migaud, Mme Hélène Mignon, MM. Gilbert Mitterrand, Yvon Montané, Gabriel Montcharmont, Arnaud Montebourg, Pierre Moscovici, Henri Nallet, Philippe Nauche, Bernard Nayral, Henri Nayrou, Mme Véronique Neiertz, MM. Alain Néri, Michel Pajon, Joseph Parrenin, François Patriat, Christian Paul, Vincent Peillon, Germain Peiro, Jean-Claude Perez, Mmes Marie-Françoise Pérol-Dumont, Geneviève Perrin-Gaillard, Nicole Pery, Annette Peulvast-Bergeal, Catherine Picard, MM. Christian Pierret, Jean-Jacques Queyranne, Paul Quilès, Alfred Recours, Gérard Revol, Mme Marie-Line Reynaud, MM. Patrick Rimbart, Alain Rodet, Marcel Rogemont, Bernard Roman, Yves Rome, Gilbert Roseau, Mme Yvette Roudy, MM. Jean Rouger, René Rouquet, Mme Ségolène Royal, M. Michel Sainte-Marie, Mme Odile Saugues, MM. Bernard Seux, Patrick Sève, Henri Sicre, Dominique Strauss-Kahn, Michel Tamaya, Mme Catherine Tasca, MM. Yves Tavernier, Pascal Terrasse, Gérard Terrier, Mmes Marisol Touraine, Catherine Trautmann, Odette Trupin, MM. Daniel Vachez, Daniel Vaillant, André Vallini, Michel Vauzelle, Michel Vergnier, Alain Veyret, Alain Vidalies, Jean-Claude Viollet, Philippe Vuilque, Kofi Yamgnane.

Le président du groupe,
JEAN-MARC AYRAULT

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(8 membres)

MM. Léo Andy, Alain Calmat, Jean-Claude Daniel, Camille Darsières, Christian Franqueville, Daniel Marsin, Mmes Michèle Rivasi, Christiane Taubira-Delannon.

GROUPES DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE
(134 membres)

MM. Jean-Claude Abrioux, Bernard Accoyer, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, André Angot, Philippe Auberger, Gautier Audinot, Mmes Martine Aurillac, Roselyne Bachelot-Narquin, MM. Edouard Balladur, Jean Bardet, François Baroin, Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Léon Bertrand, Jean-Yves Besselat, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Victor Brial, Philippe Briand, Louis de Broissia, Michel Buillard, Christian Cabal, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Henry Chabert, Jean-Paul Charrié, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Olivier de Chazeaux, François Cornut-Gentille, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Henri Cuq, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Patrick Delnatte, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Eric Doligé, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, Jean-Pierre Dupont, Nicolas Dupont-Aignan, Christian Estrosi, Jean-Claude Etienne, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Pierre Frogier, Yves Fromion, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean-Pierre Giran, Michel Giraud, Jacques Godfrain, Louis Guédon, Jean-Claude Guibal, Lucien Guichon, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Christian Jacob, Didier Julia, Alain Juppé, Jacques Lafleur, Robert Lamy, Pierre Lasbordes, Thierry Lazaro, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Lionel Luca, Thierry Mariani, Alain Marleix, Jean Marsaudon, Philippe Martin, Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Renaud Muselier, Jacques Myard, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pan-

draud, Jacques Pélessard, Dominique Perben, Michel Péricard, Pierre Petit, Jacques Peyrat, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Robert Poujade, Didier Quentin, Jean-Bernard Raimond, Jean-Luc Reitzer, Jean-Paul de Rocca Serra, Nicolas Sarkozy, André Schneider, Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Frantz Taittinger, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Georges Tron, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Vallex, François Vannson, Emile Vernaudeau, Roland Vuillaume, Jean-Luc Warsmann.

Le président du groupe,
PHILIPPE SÉGUIN

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(6 membres)

MM. Pierre Aubry, Jean Auclair, Marc Dumoulin, Jacques Kossowski, Franck Marlin, Anicet Turinay.

GRUPE DE L'UNION
POUR LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE
(107 membres)

MM. Jean-Pierre Abelin, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. François d'Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Jacques Barrot, Mme Sylvia Bassot, MM. Dominique Baudis, François Bayrou, Jean-Louis Bernard, Claude Birraux, Jacques Blanc, Roland Blum, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Bernard Bosson, Loïc Bouvard, Jean Briane, Yves Bur, Dominique Busseau, Pierre Cardo, Antoine Carré, Hervé de Charette, Jean-François Chossy, Pascal Clément, Georges Colombier, René Couanau, Charles de Courson, Yves Coussain, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Léonce Deprez, Laurent Dominati, Renaud Donnedieu de Vabres, Dominique Dord, Philippe Douste-Blazy, Renaud Dutreil, Charles Ehrmann, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Claude Gaillard, Gilbert Gantier, Claude Gatignol, Germain Gengenwin, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, François Goulard, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Pierre Hellier, Michel Herbillon, Pierre Hériaud, Patrick Herr, Philippe Houillon, Mmes Anne-Marie Idrac, Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquat, Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kergueris, Christian Kert, Marc Laffineur, Edouard Landrain, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Jean-Antoine Léonetti, François Léotard, Pierre Lequiller, Maurice Leroy, Roger Lestas, Maurice Ligot, François Loos, Alain Madelin, Christian Martin, Jean-François Mattei, Pierre Méhaignerie, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyné-Bressand, Yves Nicolin, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Bernard Perrut, Henri Plagnol, Ladislas Poniatowski, Jean-Luc Prél, Jean-Proriol, Marc Reyman, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rochebloine, José Rossi, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, François Sauvadet, Guy Teissier, Philippe Vasseur, Gérard Voisin, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer, Adrien Zeller.

Le président du groupe,
FRANÇOIS BAYROU

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(6 membres)

MM. Raymond Barre, Jean-Louis Borloo, Mme Christine Boutin, MM. Alain Ferry, Paul Patriarche, Jean-Pierre Soisson.

GRUPE COMMUNISTE
(34 membres)

MM. François Asensi, Gilbert Biessy, Claude Billard, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jacques Brunhes, Mme Marie-George Buffet, MM. Patrice Carvalho, Alain Clary, Christian Cuvilliez, René Dutin, Mme Jacqueline Fraysse, MM. Jean-Claude Gaysot, André Gerin, Pierre Goldberg, Maxime Gremetz, Georges Hage, Guy Hermier, Robert Hue, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. André Lajoinie, Jean-Claude Lefort, Patrick Leroy, Félix Leyzour, François Liberti, Patrick Malavieille, Roger Meï, Bernard Outin, Daniel Paul, Jean-Claude Sandrier, Jean Tardito, Michel Vaxès, Jean Vila.

Le président du groupe,
ALAIN BOCQUET

Apparentés aux termes de l'article 19 du règlement
(2 membres)

MM. Jean-Pierre Brard et Ernest Moutoussamy.

GRUPE RADICAL, CITOYEN ET VERT
(33 membres)

M. André Aschieri, Mmes Marie-Hélène Aubert, Huguette Bello, MM. Pierre Carassus, Roland Carraz, Gérard Charasse, Bernard Charles, Jean-Pierre Chevènement, Yves Cochet, Michel Crépeau, Jean-Pierre Defontaine, Jacques Desallangre, Jacques Dondoux, Guy Hascoët, Claude Hoarau, Elie Hoarau, Robert Honde, François Huwart, Guy Lengagne, Noël Mamère, Jean-Michel Marchand, Jean-Pierre Michel, Jean-Paul Nunzi, Jacques Rebillard, Jean Rigal, Georges Sarre, Gérard Saumade, Roger-Gérard Schwartzberg, Michel Suchod, Alain Tourret, Mme Dominique Voynet, MM. Aloyse Warhouver et Emile Zuccarelli.

Le président du groupe,
MICHEL CRÉPEAU

LISTE DES DÉPUTÉS
N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE
(5 membres)

MM. Dominique Caillaud, Jean-Marie Le Chevallier, Alfred Marie-Jeanne, André Thien-Ah-Koon, Philippe de Villiers.

